



Distr. générale
31 mai 2017

Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Seizième session

Segment d'experts

Libreville, 12-14 juin 2017

Environnement et participation de la jeunesse*

Note du secrétariat

I. Introduction

1. En septembre 2015, les dirigeants du monde entier ont conclu un accord historique et défini un programme mondial présentant de nouvelles visions pour l'avenir — un avenir où le développement serait plus équitable, plus inclusif et plus durable pour les populations et la planète, un avenir de paix, de justice et de croissance partagée pour tous, où personne ne serait laissé pour compte. Cela est consacré dans le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

2. Le Programme 2030 accorde une place importante au développement durable, où la viabilité environnementale est considérée comme une composante essentielle. Cela justifie l'accent mis sur l'environnement et les changements climatiques par l'Union africaine dans le premier plan décennal de mise en œuvre de la vision régionale, l'Agenda 2063. Le plan énonce clairement que pour que l'Afrique parvienne à un développement axé sur les citoyens et s'appuyant sur le potentiel de ses populations, il est nécessaire de créer des opportunités pour la jeunesse africaine pour lui permettre de prendre son destin en main, d'accéder à la santé, à l'éducation et à l'emploi, et de fournir tout l'appui nécessaire pour le développement du jeune enfant. Conformément à ce plan, différentes initiatives sont menées à l'échelle du continent, en associant les jeunes à la mise en œuvre de projets et de programmes qui favorisent le développement durable. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour assurer leur pleine participation aux processus d'élaboration des politiques dans la région.

3. En effet, si l'un des objectifs clefs de la vision régionale est de transformer radicalement l'agriculture de l'Afrique pour lui permettre de se nourrir et de jouer un rôle majeur en tant qu'exportateur net de produits alimentaires, un certain nombre de mesures porteuses de changement doivent être prises. Il s'agit notamment d'exploiter le vaste potentiel de l'économie bleue/verte de l'Afrique et de mettre en place des mesures pour gérer de manière durable la riche biodiversité du continent. En outre, l'association des jeunes à l'élaboration des politiques doit être sensiblement renforcée, car leur participation aux décisions qui touchent à leur vie a des répercussions importantes sur la transformation économique de la région.

4. L'objet de la présente note est donc de sensibiliser les Ministres africains de l'environnement au rôle central joué par les jeunes dans le développement durable, et de donner suite aux recommandations faites lors de la célébration de la Journée mondiale de l'Afrique cette année. Ces recommandations concernaient essentiellement l'exploitation du dividende démographique au travers d'investissements consacrés à la jeunesse. Il est prévu que les décisions appropriées seront prises en vue d'assurer que des politiques adéquates soient mises en place pour garantir la mobilisation, la représentation et la participation des jeunes s'agissant des questions de gouvernance. Les ministres débattront de l'emploi des jeunes en Afrique et recommanderont des mécanismes appropriés à cet effet.

* La version anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

II. Contexte

5. La population de l’Afrique est la plus jeune du monde. En 2010, 70 % de la population de la région était âgée de moins de 30 ans, avec un peu plus de 20 % de jeunes âgés de 15 à 24 ans. Il y a dans le monde 46 pays où au moins 70 % de la population a moins de 30 ans, et 7 seulement ne sont pas en Afrique subsaharienne (Leahy et al., 2007, cité dans Sommers, 2010:320). Les experts estiment que cette situation est source à la fois de possibilités et de défis. De fait, la jeunesse n’est pas seulement une source dynamique d’innovation et de créativité; elle a contribué à — et même catalysé — d’importants changements en ce qui concerne les systèmes politiques, la dynamique de partage du pouvoir et les perspectives économiques dans de nombreux pays d’Afrique.

6. Cependant, l’urbanisation rapide qui attire les jeunes dans les grandes villes constitue un défi majeur, comme en témoignent les chiffres officiels du chômage dans les zones urbaines. La plupart des jeunes citoyens, en particulier les jeunes migrants, vivent dans des implantations sauvages, souvent dans des conditions sordides, et sont touchés par un chômage important. Les statistiques de l’ONU prévoient qu’en 2030, 60 % de la population mondiale vivra dans des villes, et que 60 % des citoyens auront moins de 18 ans (Ambala, 2011). Les études indiquent également que l’un des principaux défis auxquels les jeunes sont confrontés concerne le chômage. Les jeunes Africains (15-24 ans) constituent environ 37 % de la population en âge de travailler, mais représentent plus de 60 % de tous les chômeurs en Afrique.

7. Les jeunes sont également confrontés aux défis posés par les changements climatiques, qui menacent constamment leurs projets et initiatives au travers des sécheresses, des inondations et de l’érosion des sols, et provoquent de nombreuses pertes. Une grande partie des défis que les jeunes doivent relever en matière de chômage pourraient être résolus par les diverses possibilités que l’économie verte et les modes de consommation et de production durables peuvent offrir (y compris la gestion des déchets, l’agriculture durable, les initiatives dans le domaine des énergies renouvelables, les prévisions météorologiques, etc.). Toutefois, les jeunes de la plupart des pays ne disposent pas des connaissances, des capacités et des compétences techniques nécessaires pour régler ces problèmes par le biais de ces solutions environnementales.

8. Les jeunes sont également touchés par des problèmes de santé en raison, entre autres, de la pollution de l’air, de l’eau et des sols, du déboisement, de la mauvaise gestion des déchets et de la pollution chimique. Bien que les données actuelles sur les causes de mortalité chez les jeunes soient limitées, l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) indiquait en 2002 que les décès de jeunes hommes africains sont d’abord dus au Sida, puis à la tuberculose, dont la manifestation chez les patients peut être déclenchée par les effets des changements climatiques et la dégradation de l’environnement. Un rapport publié en 2010 par la Commission économique pour l’Afrique (CEA) confirme que ces causes de mortalité sont toujours prévalentes chez les jeunes.

9. Dans l’ensemble, les jeunes d’Afrique se heurtent à diverses difficultés, dont la cause profonde est la mauvaise traduction de leurs priorités et de leurs besoins dans les politiques de développement des pays. Cela est dû en grande partie à la faible participation des jeunes à l’élaboration et à la mise en œuvre des dispositions de ces politiques. Le Programme Action 21 adopté par la Conférence des Nations Unies sur l’environnement et le développement (CNUED) énonce qu’« il faut que les jeunes du monde entier prennent une part active à toutes les décisions qui touchent à leur vie actuelle et à leur avenir ». En effet, les jeunes ont un rôle important à jouer en raison de leur proportion élevée dans les structures démographiques mondiales et régionales, et de l’énergie, des aptitudes et des compétences extraordinaires dont ils disposent en Afrique. L’Afrique doit tirer parti de ce potentiel énorme en créant un environnement qui soit propice au renforcement de la participation des jeunes à l’élaboration de décisions ayant trait aux questions environnementales. Grâce à l’utilisation des technologies numériques de leur époque, comme l’Internet, la téléphonie mobile et les médias sociaux, les jeunes peuvent révolutionner la protection de l’environnement.

III. Situation actuelle

10. L’analyse de la situation actuelle montre que les jeunes continuent à s’investir dans des initiatives environnementales, telles que la création de réseaux¹, des activités basées sur des projets ou des initiatives purement fondées sur l’activisme. Toutefois, il est évident que la participation des jeunes aux plateformes qui appuient et influencent les processus de prise de décisions est insuffisante. La Charte africaine de la jeunesse appelle les États Parties à « favoriser la création ou le renforcement

¹ Parmi ceux-ci, Tunza¹, Africa Youth Environment Network (AYEN), et African Youth Initiative on Climate Change (AYICC) méritent d’être mentionnés.

de plateformes pour la participation des jeunes à la prise de décisions aux niveaux local, national, régional et continental de la gouvernance ». Actuellement, la participation des jeunes semble être plus largement formalisée avec les organisations internationales qu'au niveau national².

11. Le paragraphe 153 du Plan de mise en œuvre adopté au Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg en 2002, souligne la nécessité de promouvoir et d'appuyer la participation des jeunes aux programmes et activités de développement durable, par exemple en soutenant les conseils locaux de la jeunesse ou leur équivalent et en encourageant leur création là où ils n'existent pas. L'objectif de développement durable 16 souligne par ailleurs la nécessité de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, et de créer des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, à tous les niveaux.

12. De nombreux gouvernements comportent actuellement des ministères ou des départements chargés de la « jeunesse ». Toutefois, la dimension de la durabilité environnementale est inexistante ou mal intégrée dans leurs objectifs, car les autorités nationales ont tendance à considérer les jeunes comme un groupe social qu'elles doivent assister (comme elles peuvent) plutôt que comme une ressource à laquelle elles peuvent faire appel pour participer à l'élaboration des politiques dans divers domaines de la viabilité et de la résilience environnementales.

13. En outre, les pays ne tiennent pas entièrement compte, dans les décisions qu'ils prennent, du fait que la participation des jeunes au processus de prise de décisions est essentielle à leur succès, dans la mesure où les jeunes ont particulièrement intérêt à maintenir un environnement sain parce que ce sont eux qui en hériteront. La plupart des documents relatifs à la vision à long terme des pays ne font pas apparaître et ne traduisent pas en action le fait que les jeunes peuvent également influencer sur le processus de développement en faisant sentir leur poids électoral à long terme, car ils sont en mesure de demander des comptes aux dirigeants politiques sur les conséquences environnementales à longue échéance de leurs décisions.

14. Par ailleurs, en tant que générations actuelles et futures, les jeunes sont ceux qui seront les plus touchés par les décisions prises par ceux qui gèrent les questions environnementales dans des pays qui sont encore confrontés à la raréfaction des ressources naturelles, à la perte de biodiversité et à d'autres formes de dégradation de l'environnement. Le rôle éducatif et de champion que les jeunes peuvent jouer en influant directement sur le comportement de leurs pairs et les attitudes des gens qui les entourent (parents, camarades de classe et familles) est peu pris en compte par les autorités nationales lors de l'élaboration de politiques.

15. La dix-huitième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, qui a eu lieu les 25 et 26 mars 2017 à Dakar (Sénégal), a reconnu que l'élaboration de politiques est un processus hautement technique et essentiellement axé sur le gouvernement, auquel la jeunesse a jusqu'à présent contribué de manière vague et minimale. En conséquence, les jeunes, qui sont généralement relativement désavantagés sur le plan du pouvoir et de l'influence, peuvent se trouver dans l'impossibilité d'obtenir une place formelle à la table des décisions. Un message clair de l'Afrique est qu'accorder une attention plus concertée à la question de la jeunesse sera un stimulus important et depuis longtemps attendu d'une croissance économique et d'un développement humain inclusifs pour l'ensemble du continent. Il est de la responsabilité du continent d'évaluer la mesure dans laquelle les efforts entrepris en tiennent compte.

IV. Efforts entrepris

16. Au-delà des initiatives concernant les réseaux, la sensibilisation et la mobilisation sur les questions environnementales, un certain nombre d'initiatives de la jeunesse sont en cours, dont les suivantes :

a) La première qui mérite d'être mentionnée est l'initiative de l'Union africaine qui encourage l'exploitation du dividende démographique de la région afin de soutenir les activités en faveur des jeunes en Afrique. La logique est que la Région Afrique, en tant que continent à la croissance la plus rapide et au taux de fertilité le plus élevé au monde, connaît un accroissement démographique sans précédent. Mais dans le même temps, elle bénéficie d'une population jeune qui peut représenter un atout important pour le développement économique et un potentiel considérable pour atteindre les objectifs de développement durable si les politiques économiques et sociales appropriées sont en place. Le succès du programme dépendra de la mesure dans laquelle la viabilité et la résilience environnementales seront considérées comme le principal facteur de succès. Il dépendra

² Par exemple, le PNUE comprend un Conseil consultatif de la jeunesse, qui joue un rôle d'appui. Autre exemple, le PNUD, qui finance la formation de jeunes chefs de file environnementaux dans quelques pays.

également de la façon dont l'éducation des jeunes dans les domaines de la dégradation de l'environnement et des externalités des changements climatiques sera reconnue et améliorée;

b) L'agriculture durable est considérée par l'Union africaine comme l'une des initiatives les plus pertinentes en cours en Afrique subsaharienne. Elle permet de concrétiser la Déclaration de Maputo sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Au Ghana, le PDDAA a donné aux associations d'agriculteurs et aux fédérations du secteur privé un siège à la table d'élaboration des politiques, où elles contribuent officiellement à ce processus. Cette expérience de participation des jeunes à l'élaboration des politiques doit être documentée, améliorée et élargie;

c) Les expériences concrètes de mobilisation des jeunes dans des initiatives d'économie verte sont manifestes dans un certain nombre de pays, et offrent de réelles possibilités de subsistance en Afrique du Sud, au Burkina Faso, au Ghana, en Ouganda³ et au Rwanda, pour ne citer que quelques exemples. Ces expériences dans toute la région concernent, entre autres, la foresterie verte, l'exploitation durable des pêches, les énergies renouvelables, l'agriculture durable et la gestion de l'eau. Ces efforts ne peuvent se poursuivre que si les gouvernements créent des contextes de développement national qui placent les jeunes au centre de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques environnementales.

V. Défis

17. Comme on l'a vu plus haut, la principale lacune ou gageure reste la faiblesse de la participation des jeunes à l'élaboration des politiques, ce qui limite leur contribution au développement durable. Les gouvernements et les organes législatifs nationaux devraient adopter des politiques et des lois qui comblent cette lacune, afin de permettre à l'Afrique d'accorder l'attention voulue à la protection des personnes les plus vulnérables. Le principe de « ne pas faire de laissés-pour-compte » du Programme 2030 reconnaît la nécessité de protéger les écosystèmes et la biodiversité en tant que « PIB des pauvres », car ils constituent la base des moyens de subsistance et des emplois de nombre des personnes les plus pauvres et notamment des jeunes en Afrique. L'association des jeunes aux politiques de durabilité permettra d'accroître leur participation aux efforts entrepris aux échelons national et régional dans la conservation des écosystèmes et de la biodiversité de l'Afrique.

18. Pour que les jeunes puissent participer aux processus d'élaboration des politiques, il faut qu'ils soient capables de jouer leur rôle et de s'acquitter des tâches qui leur seront confiées. Le développement des capacités des jeunes est donc la deuxième lacune ou gageure dont il faut s'occuper. L'engagement n° 7 de la Déclaration de Paris⁴ recommande que les États fédérés, les régions et les villes mobilisent l'ensemble des acteurs (nationaux, locaux, privés) autour de projets de renforcement des capacités des jeunes, et donnent la priorité à des formations spécifiques favorisant les emplois verts, afin de parvenir à une rapide transition vers l'économie verte dans différents domaines du développement durable. Le développement des capacités des jeunes dans le domaine de l'environnement durable aidera les pays à accélérer les progrès vers la mise en œuvre collective de nombreux objectifs de développement durable, principalement les objectifs 6, 7, 8, 10, 12, 13, 14 et 15, tout en stimulant la mise en œuvre des objectifs 1, 2 et 3.

19. L'association des jeunes à l'élaboration des politiques et le développement des capacités des jeunes demanderont la participation des jeunes au suivi et à l'évaluation des activités auxquelles ils contribuent, y compris l'établissement de données de référence, notamment pour suivre les progrès en Afrique où la disponibilité de données ventilées constitue un véritable défi.

20. Une autre lacune concerne la manière d'intégrer les préoccupations de la jeunesse dans les travaux de l'ONU aux niveaux national et régional, en particulier dans leur aspect de durabilité environnementale. Quelques initiatives ont été mises en place, mais les véritables réussites restent marginales, les niveaux de participation des équipes de pays des Nations Unies variant d'un pays à l'autre. Le processus de développement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) est un mécanisme mené par les pays avec l'appui technique de l'ONU. Les autorités nationales, notamment les ministères chargés de l'environnement au cours de la mise en

³ En Ouganda, l'industrie de la pêche emploie plus de 700 000 personnes participant à diverses activités : pêcheurs, poissonniers, transporteurs et constructeurs de bateaux. Pour sa part, l'Afrique du Sud prévoit de créer 462, 567 emplois verts en l'espace de huit ans, essentiellement dans la production d'énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle des ressources, l'atténuation des émissions et de la pollution ainsi que la gestion des ressources naturelles.

⁴ Déclaration de Paris, Opportunités pour une action « Bottom-up » en faveur d'une économie sobre en carbone; engagements pour action, Vers la vingt et unième session de la Conférence des Parties, Paris Climat 2015.

œuvre de ces mécanismes, ont la responsabilité de garantir que la participation des jeunes aux questions liées à la durabilité de l'environnement est efficace et a reçu l'attention nécessaire, sur le plan technique et des allocations budgétaires.

21. Au niveau local, faire participer les autorités décentralisées dans un modèle de fonctionnement qui associe les jeunes aux processus d'élaboration des politiques constitue un énorme défi, dans la mesure où ces autorités ne disposent pas des capacités humaines et de financement nécessaires.

22. La mobilisation du secteur privé dans le développement de la jeunesse axé sur la viabilité de l'environnement est faible en raison des risques élevés qui caractérisent cette participation. La plupart du temps, la manière dont les politiques et pratiques économiques sont articulées autour de la viabilité environnementale et des activités en faveur de la jeunesse au niveau national n'incite pas et ne motive pas le secteur privé à s'investir.

VI. Messages clefs

23. **Message 1** : une participation concrète des jeunes à l'élaboration des politiques sera une pierre angulaire pour la réussite du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 en Afrique.

***Recommandation 1** : les gouvernements africains devraient formuler des politiques de facilitation et promulguer des lois solides qui favorisent la participation des jeunes aux processus de prise de décisions à l'appui de la viabilité et de la résilience environnementales en Afrique.*

24. **Message 2** : la faiblesse des capacités techniques de la jeunesse à traiter les questions d'économie verte et de la durabilité de l'environnement est l'un des principaux facteurs qui expliquent leur faible contribution à une économie sobre en carbone.

***Recommandation 2** : les autorités nationales, y compris les membres des parlements et les collectivités décentralisées devraient définir des dispositions et allouer des ressources appropriées afin de renforcer la capacité technique des jeunes à contribuer davantage aux programmes environnementaux.*

25. **Message 3** : le manque de données en Afrique rend difficiles le suivi des progrès et la prise de décisions favorisant la participation des jeunes aux questions liées à la durabilité et à la résilience.

***Recommandation 3** : un système pratique de suivi et d'évaluation doit être mis en place dans les pays pour établir les données de référence pour les initiatives de la jeunesse en cours. Celles-ci devraient définir des indicateurs qui rendent compte des conditions de vie des jeunes et du degré d'efficacité de leur participation aux processus d'élaboration des politiques.*

26. **Message 4** : le succès de l'initiative en matière d'exploitation du dividende démographique dépendra de la mesure dans laquelle la composante de l'économie verte et de la résilience sera intégrée pour garantir que les dividendes attendus seront conformes à l'Accord de Paris et ne retarderont pas de nouveau les pays dans leurs progrès vers les objectifs du programme de développement durable.

***Recommandation 4** : l'initiative de l'Union africaine visant à tirer parti du dividende démographique devrait définir les mesures et le budget nécessaires pour faire de l'économie verte et de la consommation et de la production durables un élément clef de l'initiative.*

27. **Message 5** : la bonne application du principe de durabilité et de résilience dans les travaux de l'ONU au niveau des pays ne peut être couronnée de succès que si les équipes de pays des Nations Unies font de la participation des jeunes un pilier essentiel de leur appui aux pays.

***Recommandation 5** : les Ministres de l'environnement devraient prendre des mesures appropriées pour veiller à ce que, lors de la conception et de la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), différents groupes de résultats (composés de personnel des Nations Unies et des gouvernements) intègrent la question de la jeunesse dans les objectifs de durabilité et de résilience.*

28. **Message 6** : l'intégration régionale pourrait offrir une bonne occasion d'aider les jeunes à répondre aux exigences du marché du travail.

***Recommandation 6** : les Ministres devraient débattre de la manière dont l'intégration régionale pourrait favoriser un système éducatif pertinent à l'échelle régionale afin de promouvoir l'emploi des jeunes.*

Références

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), Action 21, chap. 25, Rio de Janeiro, 1992.

file:///C:/Users/sahouj/Downloads/-Gender_equality_and_the_environment__Policy_and_strategy-2015Gender_equality_and_the_environment_policy_and_strategy.pdf.pdf

Africa renewal, Invest in Africa special edition 2017; www.un.org.africarenewal

Mabala, Richard (2011). Youth and "the hood" - livelihoods and neighbourhoods, Environment and Urbanization 2011, vol 23: pp. 157-181.

Sommers, Marc (2010). Urban youth in Africa, Environment and Urbanization 2010, vol. 22, p. 317.

Thieme, Tatiana (2010). Youth, waste and work in Mathare: whose business and whose politics? Environment and Urbanization 2010, vol. 22, p. 333.

Youth x change. Training kit on responsible consumption for Africa. PNUE/UNESCO (2017).

PNUE (2012). 21 Issues for the 21st Century: Result of the UNEP Foresight Process on Emerging Environmental Issues. United Nations Environment Programme (UNEP), Nairobi, Kenya, in Accelerating Youth Action towards.

Africa's Greener Future. PNUE

Déclaration de Paris (2015). Opportunités pour une action « Bottom-up » en faveur d'une économie sobre en carbone, engagements pour action. Vers la vingt et unième session de la Conférence des Parties, Paris Climat 2015.
